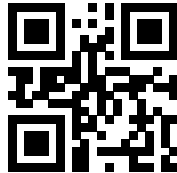


LE MOULIN EARL



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 22 août 2026

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 17 août 2021 sous réserves d'incidents

DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR PROVISOIRE

LE MOULIN

EARL au capital de 35 000 €

dont le siège social est

22, route de Lafare

84190 BEAUMES-DE-VENISE

RCS 481 644 680

Par ordonnance en date du 26 mai 2021, Madame le Président du Tribunal Judiciaire de Carpentras a désigné la SELARL de SAINT-RAPT & BERTHOLET demeurant 121 rue Jean Dausset - Boite Postale 41250 - 84911 Avignon, et représentée par Maître Bruno BERTHOLET en qualité d'administrateur provisoire de la EARL LE MOULIN avec pour mission de: « -prendre les décisions rendues nécessaire par l'état de la société et dans l'intérêt de cette dernière,

- procéder à l'inventaire des actifs matériels et immatériels,
- présenter un rapport sur tous les flux de trésorerie de la société,
- déterminer le montant des acomptes exigibles auprès de la coopérative RHONEA,
- déterminer le montant des actifs cédés et dire si ces cessions sont conformes à l'intérêt social ;
- établir un bilan économique et social qui permettra de vérifier si l'EARL le MOULIN fait face ou non à des difficultés qu'elle ne serait pas en mesure de surmonter et de nature à conduire à la cessation de paiement éventuellement et d'en tirer les conséquence ».

Pour avis,



Ecrit par Echo du Mardi le 17 août 2021

L'Administrateur Provisoire,
3951768

Publié le 17/08/2021